

---

# DOSSIER PROJET TUTORÉ

## ASSOCIATION AILLEURS SOLIDAIRES

---

*L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE*



Année 2020-2021

Estelle CAZOULAT - Romane LEQUERTIER

Marie VOILEAU - Mathilde DERAIME

## SOMMAIRE

---

Introduction .....	1
I. L'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap en France.....	3
II. Les diverses formations proposées aux personnes malvoyantes et malentendantes .....	9
III. Les débouchés professionnels : carrières et métiers .....	13
Conclusion .....	17
Bibliographie.....	18

## INTRODUCTION

---

Dans le cadre de notre formation Master 1 Management des Structures Sociales, Médico-Sociales et Solidaires, nous devons mener à bien des missions diversifiées proposées par une entreprise ou une association. Ce projet tutoré est l'opportunité pour nous de mettre nos connaissances et compétences à contribution au cours de l'année. Nous avons choisi de collaborer avec l'association Ailleurs Solidaires, synonyme, pour nous, d'engagement envers une cause qui nous tient à cœur : le handicap.

Ailleurs Solidaires est une association créée en juin 2011<sup>1</sup>. Elle compte aujourd'hui, environ une centaine de membres bénévoles. Son action principale est d'apporter un soutien humain et logistique aux populations démunies. L'éducation et la mise en œuvre de projets ont pour vocation d'éradiquer la pauvreté de ces pays. Les projets réalisés sont situés au Népal où le niveau de pauvreté est l'un des plus bas au monde avec 25,2 % en 2011.<sup>2</sup>

L'une des principales missions que nous avons développée est la récolte de dons à travers la création d'une cagnotte en ligne pour aider à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (essentiellement des malentendants et malvoyants) au Népal. Afin d'élargir notre communication et donc notre impact, nous avons fait appel au journal Ouest-France dans le but de publier un article. De manière à optimiser les dons reçus, nous avons créé une page en ligne sur Instagram "Donuts Solidaires". L'argent reçu lors de la vente de ces donuts est directement versé sur la cagnotte en ligne.

A la demande de l'association Ailleurs Solidaires, une autre mission nous a été confiée : réaliser un dossier sur l'orientation et l'insertion professionnelle des personnes handicapées en France. Ce dossier sera principalement centré sur les personnes malentendantes et malvoyantes. En effet, le centre d'insertion de l'association au Népal accueille principalement ces dernières. Notre travail sera axé sur ces types de handicap afin de réaliser un parallèle avec le Népal. L'objectif de ce dossier est d'apporter à l'association des informations sur les possibilités d'insertion professionnelle.

---

<sup>1</sup>Présentation, en ligne. Ailleurs solidaires, disponible sur : <https://ailleurs-solidaires.org/presentation/#:~:text=Ailleurs%20Solidaires%20est%20une%20association,lucratif%20et%20%C3%A0%20vocation%20-humanitaire.&text=Cr%C3%A9%C3%A9e%20le%208%20juin%202011,les%20plus%20pauvres%20du%20-monde.>

<sup>2</sup> Niveau de pauvreté au Népal, en ligne. Indexmundi, Disponible sur : [https://www.indexmundi.com/fr/nepal/niveau\\_de\\_pauvrete\\_nombre\\_d\\_habitants.html](https://www.indexmundi.com/fr/nepal/niveau_de_pauvrete_nombre_d_habitants.html)

Nous sommes quatre étudiantes, Mathilde Deraime, Romane Lequertier, Estelle Cazoulat et Marie Voileau, à travailler sur ce dossier de réalisation. Nous nous interrogeons sur la question suivante : *Comment est assurée l'insertion professionnelle, en termes d'orientation, de formations et de débouchés des personnes malentendantes et malvoyantes en France ?*

Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur la manière dont les personnes en situation de handicap sont orientées et accompagnées dans leur insertion professionnelle. Puis, nous verrons quelles sont les formations qui leur sont proposées et enfin nous étudierons les possibilités de débouchés professionnels.

## I. L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FRANCE

---

Dans un premier temps, nous allons étudier la situation retrouvée au sein de notre pays concernant l'orientation et l'accompagnement des personnes en situations de handicap.

Tout d'abord, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la personne handicapée comme: « *toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises* »<sup>3</sup>.

En 2005, une nouvelle loi portant sur : l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a apporté des modifications à la définition du handicap, ainsi il est défini comme : « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »<sup>4</sup>. La population touchée est hétérogène et souvent stéréotypée. Le handicap peut être visible avec des malformations, la nécessité d'un fauteuil roulant ou invisible comme avec les personnes malvoyantes et malentendantes.

Enfin, la convention relative aux droits des personnes handicapées permet de comprendre la notion complexe du handicap en expliquant qu'il : « *résulte de l'interaction entre des personnes présentant des déficiences et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* »<sup>5</sup>. C'est donc la différence entre la déficience et les aides, les alternatives et les aménagements proposés qui engendrent le handicap.

---

<sup>3</sup> Camberlein, P. (2015). 2. Les définitions du handicap. Dans : , P. Camberlein, *Politiques et dispositifs du handicap en France* (pp. 4-11). Paris: Dunod.

<sup>4</sup> Paul, D. (2007). Contre une conception étriquée et individuelle du handicap. *Reliance*, 1(1), 72-75. <https://doi.org/10.3917/reli.023.0072>

<sup>5</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif, en ligne. Nations Unies, disponible sur : <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html>

Certains facteurs environnementaux influent sur le handicap et la situation de la personne handicapée tels que : la nutrition, la pauvreté, les conditions de travail, l'accès aux soins, l'éducation, etc. Les inégalités sociétales sont ainsi creusées par ces facteurs externes. L'amélioration des conditions d'accès aux soins, à l'emploi et aux prestations sociales, permet ainsi de diminuer cet écart.

Dans le monde, plus d'un milliard<sup>6</sup> de personnes sont en situation de handicap dont 6% sont touchées par une forme de handicap auditif et 17% par une forme de déficience visuelle. Ces deux principaux types de handicap touchent l'ensemble de la population mondiale. En France, on retrouve près de 12 millions de personnes en situation de handicap<sup>7</sup>. Les principaux sont répartis de la manière suivante : 13,2% présentent une déficience auditive, 5,8% une déficience motrice, 4,3% une déficience visuelle et 1,8% une déficience intellectuelle.

Nous allons maintenant procéder à un état des lieux des aides proposées en France aux personnes en situation de handicap. Il existe quatre aides principales<sup>8</sup> : l'Allocation Adulte Handicapées (AAH), la Majoration pour la Vie Autonome (MVA), l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et la Prestation de compensation du Handicap (PCH).

La première aide financière est l'AAH<sup>9</sup>. Elle permet à toutes personnes en situation de handicap de disposer d'un minimum de ressources. Ce montant s'élève en 2020 à 900€ pour une personne vivant seule. L'AAH est attribuée après l'étude du dossier de la personne en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Plusieurs critères doivent être présents comme un taux d'incapacité de minimum 80%, un minimum de 20 ans, être résident français et avoir des ressources annuelles inférieures à un barème. L'aide accordée est de 1 an - à vie. Aujourd'hui près de 1,2 millions de personnes perçoivent cette aide.

---

<sup>6</sup> Les chiffres du handicap dans le monde : état des lieux en 2019, en ligne, disponible sur : <https://webzine.okeene.com/chiffres-handicap-monde-2019/>

<sup>7</sup> Les chiffres clés du handicap en France, en ligne. ORCIP, disponible sur : <https://www.ocirp.fr/actualites/les-chiffres-cles-du-handicap-en-france>

<sup>8</sup> Handicap : allocations et aides, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N12230>

<sup>9</sup> Allocation aux Adultes Handicapés, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

La seconde aide est la MVA<sup>10</sup>. Cette dernière peut s'additionner à la première. Elle permet de compenser les dépenses causées par le handicap comme l'aménagement d'un logement pour une personne à mobilité réduite. Elle est attribuée automatiquement, lorsque les critères sont remplis, par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). La troisième aide en place est l'AEEH<sup>11</sup>. Elle permet de compenser les dépenses liées au handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Ce montant est de 132,62€. La dernière aide est la PCH<sup>12</sup>, versée par le département en fonction du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence de la personne. Elle est attribuée à vie si le handicap est incurable.

En France, de nombreux organismes aident les personnes en situation de handicap afin de bénéficier d'aides adaptées à leur situation. Nous retrouvons tout d'abord la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH<sup>13</sup>). Ainsi, plus de 100 maisons sont présentes sur le territoire français. Elles ont un rôle d'accueil, d'information et de conseil auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Leur but est de les accompagner dans la réalisation de leur projet de vie. En son sein, une équipe pluridisciplinaire les prennent en charge. Lorsqu'un dossier est déposé par la personne ou par son représentant légal, il est évalué lors d'une commission. Des décisions sont prises concernant les droits alloués aux personnes handicapées. Le délai afin de traiter les dossiers et de recevoir l'aide demandée est d'environ quatre mois. Ce délai peut être allongé en fonction des demandes et des départements jusqu'à plus d'un an. L'Etat Français a donc attribué 50 millions d'euros afin de réduire les délais de réponse à trois mois maximum pour une demande d'AAH quel que soit le département au 1er janvier 2021. L'AGEFIPH<sup>14</sup> est un autre organisme d'aide, ayant pour objectif de favoriser et de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Il propose de nombreuses aides financières telles qu'une aide exceptionnelle aux déplacements professionnels ou encore pour la création d'entreprise des personnes en situation de handicap. Le CAP Emploi<sup>15</sup>, quant à lui, permet d'accompagner dans la recherche d'un emploi ou d'une reconversion professionnelle. Ces trois organismes sont conventionnés et pilotés par l'État. Le

---

<sup>10</sup> Handicap : Majoration pour la vie autonome, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12903>

<sup>11</sup> Allocation d'éducation pour enfant handicapé, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>

<sup>12</sup> Prestation de compensation du handicap, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>

<sup>13</sup> Qu'est ce qu'une MDPH, en ligne. MDPH, disponible sur : [http://www.mdpf.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=109&Itemid=80](http://www.mdpf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=109&Itemid=80)

<sup>14</sup> L'insertion professionnelle, en ligne. MDPH, disponible sur : [http://www.mdpf.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=123&Itemid=88](http://www.mdpf.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=123&Itemid=88)

<sup>15</sup> *ibid*

CAP emploi relie ainsi travail et handicap. Ce service est gratuit, et individualisé. D'autres organismes existent tels que la mission locale (insertion des 16-25 ans) et l'Agence Nationale de l'Habitat (aménagement du logement).

Plusieurs associations nationales aident les personnes ayant un handicap visuel. La fédération des aveugles de France, créée en 1909, prévoit un accompagnement afin que les personnes puissent faire valoir leurs droits auprès des organismes précédemment cités. Elle a vocation d'aider, de conseiller et d'orienter les personnes souffrant d'une déficience visuelle. Elle permet également l'insertion et la réinsertion de ces personnes grâce à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail. Cette fédération œuvre également pour l'accessibilité des lieux publics pour tous comme avec des outils de repérages signalétiques sonores. En effet, selon une enquête IFOP<sup>16</sup> publiée en janvier 2020 par l'Association des Paralysés de France (APF), 67 % des personnes en situation de handicap éprouvent des difficultés à se déplacer. En cause, une non-adaptation des espaces publics avec des escaliers et l'absence de rampes d'accès, des trottoirs hauts ou encore des portes étroites... En janvier 2015<sup>17</sup>, une loi a été promulguée afin que les espaces recevant du public soient rendus accessibles pour tous. L'association Valentin Haüy<sup>18</sup>, apporte aussi un soutien humain grâce aux bénévoles et un soutien matériel avec des bibliothèques en brailles et sonores.

En pratique, la grande difficulté pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle est de se déplacer. Plusieurs moyens existent comme la canne blanche. Elle permet aux personnes d'éviter les obstacles présents sur leur chemin, son prix varie de 20 à 60€. Elle est remboursée en partie par la sécurité sociale. Une formation avec un instructeur en locomotion est recommandée afin d'apprendre à se déplacer avec. La technologie évolue et contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes, elle permet ainsi, un guidage vocal grâce aux GPS piéton vocal. Aujourd'hui, la majorité des smartphones sont dotés de ce type d'application. Enfin, le chien guide est une aide précieuse pour son propriétaire. Il permet à la personne de se déplacer en toute sécurité gardant ainsi son autonomie. Seulement 200 personnes par an obtiennent un chien guide.

---

<sup>16</sup> Accessibilité en France, tous concernés, en ligne. IFOP, disponible sur : <https://www.ifop.com/publication/accessibilite-en-france-toutes-et-tous-concerne-e-s/>

<sup>17</sup> L'accessibilité, en ligne. Gouvernement, disponible sur : <https://www.gouvernement.fr/action/l-accessibilite>

<sup>18</sup> Agir pour l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes, en ligne. VALENTIN HAÛY, disponible sur : [https://www.avh.asso.fr/sites/default/files/brochure\\_institutionnelle\\_2018\\_bd\\_accessible.pdf](https://www.avh.asso.fr/sites/default/files/brochure_institutionnelle_2018_bd_accessible.pdf)



Concernant les personnes atteintes d'un handicap auditif, la caisse primaire d'assurance maladie prend en charge une partie des aides auditives. L'AGEFIPH accorde également une aide exceptionnelle afin de contribuer au financement de prothèses auditives. Son montant maximal est de 1400€<sup>19</sup>. Elle est attribuée à toutes personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle. Une aide humaine à la communication a été mise en place depuis 2005. Cette aide consiste à accompagner une personne présentant une surdité lors d'une démarche administrative, d'une réunion ou d'un loisir. L'aidant peut être un preneur de notes, un répétiteur labial ou encore un interprète en langue des signes.

Plusieurs aides humaines peuvent être sollicitées afin de permettre aux personnes présentant un handicap de préserver leur autonomie. Nous retrouvons des auxiliaires de vie sociale qui accompagnent au quotidien les personnes lors des actes de la vie quotidienne (courses, activités culturelles, repas,...), des assistantes sociales qui œuvrent dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes en difficultés. Un conseiller en économie sociale familiale peut intervenir auprès de la personne afin qu'elle trouve un équilibre et évoque des problématiques récurrentes telles que la gestion d'un budget, d'un logement ou encore des documents administratifs. Un éducateur en activité de vie journalière et un instructeur en locomotion peuvent être nécessaires afin d'appréhender le monde extérieur et de développer les autres sens de la personne présentant une déficience.

Les personnes en situation de handicap ont plus de besoins insatisfaits que le reste de la population en termes de santé et d'emploi. Il est donc primordial d'avoir une politique inclusive et de rendre accessible le système.

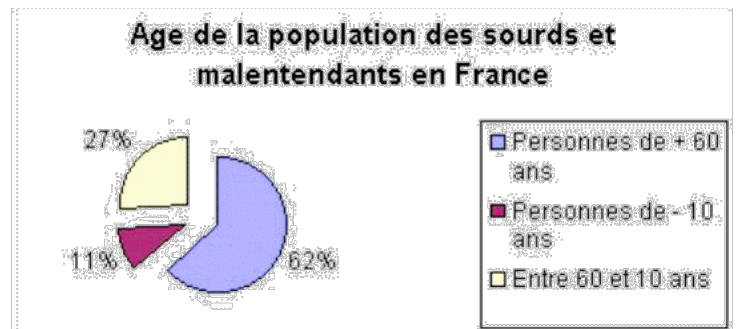
---

<sup>19</sup> Aides prothèses auditives, en ligne. AGEFIPH, disponible sur : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-protheses-auditives>

Quelques données recensés par la DRESS permettent d’observer le nombre de personnes souffrant d’un des types de handicap précédemment cités :

- En France, le nombre de personnes sourdes et malentendantes s’élève entre 4 et 5 millions. Aussi, 1,7 millions de personnes sont atteintes d’un trouble de la vision, et parmi elles, 207 000 sont des personnes aveugles et 932 000 malvoyantes.<sup>20</sup>
- En France, près de 10 000 personnes aveugles sont scolarisées chaque année ainsi qu’environs 35 000 personnes amblyopes

Quelques chiffres sur les personnes sourdes et malvoyantes en France :



<sup>20</sup> Selon la Fédération des Aveugles de France, et selon la DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l’Evaluation et des Statistiques), en 2008.

## II. LES DIVERSES FORMATIONS PROPOSÉES AUX PERSONNES MALVOYANTES ET MALENTENDANTES

---

En 2019, le taux de chômage<sup>21</sup> est au plus bas depuis 10 ans. Malgré cela, celui des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Il est donc primordial de former ces personnes afin qu'elles deviennent qualifiées dans un domaine. Tout d'abord, les personnes en situation de handicap peuvent accéder à une formation en apprentissage sans limite d'âge<sup>22</sup>. Habituellement, la limite est fixée à 29 ans. Ensuite, les personnes demandeuses d'emplois en situation de handicap ont accès à l'ensemble des formations proposées avec si besoin des aménagements spécifiques. Enfin, les salariés en situation de handicap peuvent également bénéficier de formations professionnelles afin de se réorienter ou se réadapter à leur poste.

En France, une évolution est retrouvée au sein du système éducatif grâce aux nouvelles technologies. Ces dernières sont mises à disposition pour les élèves en situation de handicap. L'objectif est de permettre un accès aux études supérieures à chaque élève. Seulement 20 %<sup>23</sup> des personnes présentant un handicap poursuivent leurs études après le baccalauréat. Ce chiffre s'explique par la faible quantité d'écoles supérieures adaptées pour enseigner aux personnes malvoyantes et malentendantes dans des conditions optimales. Il peut également s'expliquer par un manque de renseignements et d'informations sur l'orientation professionnelle. Afin de permettre aux étudiants handicapés de trouver du travail, l'Etat français aide financièrement les écoles et les entreprises afin de pouvoir les accueillir. Depuis 2005, les écoles doivent mettre en œuvre « les aménagements nécessaires » à la situation des étudiants handicapés « dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études »<sup>24</sup>. Toutes les écoles doivent ainsi être en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap, mais en réalité très peu mettent en œuvre les mesures adéquates et nécessaires demandées afin que l'intégration soit complète et accessible. De nombreuses écoles manquent de matériels et

---

<sup>21</sup> Taux de chômage au plus bas depuis dix ans : trois questions pour mieux comprendre, en ligne. Le parisien, disponible sur : <https://www.leparisien.fr/economie/taux-de-chomage-au-plus-bas-depuis-dix-ans-trois-questions-pour-mieux-comprendre-16-05-2019-8073618.php>

<sup>22</sup> Travailleur handicapé : contrat d'apprentissage, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F219>

<sup>23</sup> Jeunes en situation de handicap : osez les études supérieures, en ligne. Etudiant. com, disponible sur : <https://www.letudiant.fr/etudes/jeunes-en-situation-de-handicap-osez-les-etudes-superieures.html#:~:text=Environ%2015.000%20jeunes%20en%20situation,poursuivent%20un%20cursus%20post%2Dbac.>

<sup>24</sup> Études supérieures et handicap : se préparer à la poursuite d'études, en ligne. Tous égaux, disponible sur : Études supérieures et handicap : se préparer à la poursuite d'études (tousergo.com)

d'infrastructures, de professeurs spécialisés avec des aides supplémentaires ne permettant pas l'accès aux formations pour ces étudiants. Certaines écoles quant à elles, développent des équipements pour accueillir des personnes malvoyantes en France, c'est le cas de l'Université Descartes de Poitiers<sup>25</sup>. L'institut accueille des personnes malvoyantes du C.P. à la terminale et dispense également d'autres formations supérieures pour les former à des métiers comme la broserie, le tissage et le standard téléphonique.

Le secteur du numérique embauche de plus en plus de personnes malvoyantes, comme l'École d'ingénieurs du Numérique - Institut supérieur d'électronique à Paris (ISEP Paris). Cette école forme des personnes handicapées à ces métiers et propose de l'alternance. Ces étudiants sont mis en relation avec un CFA de leur région afin de les aider à trouver une entreprise adaptée à leurs besoins, car de nombreuses personnes ont des difficultés à trouver seul un apprentissage.

Concernant les personnes malentendantes, les étudiants qui poursuivent leurs études doivent utiliser des aides techniques pour leur scolarité : matériel personnel (comme l'appareil auditif) ou matériel fourni par l'établissement scolaire (matériel mobile et flexible pour s'adapter à chaque enseignement). L'établissement peut mettre en place des systèmes numériques composés d'un microphone émetteur et d'un récepteur qui vont permettre cette polyvalence. D'autres aides techniques, notamment pour l'écoute des bandes sons, existent comme un casque à réduction active de bruit directement relié à la source sonore. Les écoles s'adaptent de plus en plus à ce type de handicap, c'est le cas de certaines écoles de commerce, comme NEOMA Business School<sup>26</sup>, école réputée en France pour ses enseignements éducatifs. Depuis quelques années maintenant, elle prépare l'avenir de ses étudiants sans discrimination liée au handicap. L'école a procédé à la mise en place d'aménagements lors des examens, dans la construction d'un parcours d'études adapté et dans la gestion de ses périodes d'absences. Elle a aussi fait l'acquisition de matériels compensatoires : boucle magnétique, fauteuils ergonomiques, tables d'école adaptables et robots de téléprésence permettant de suivre des cours à distance, télé-agrandisseur avec synthèse vocale avec en plus un clavier à gros caractère, loupe électronique, équipement audio portatif émetteur/récepteur pour personne malentendante, même non appareillée, et casque antibruit. Pour que l'intégration des personnes malentendantes se passe le mieux possible, des professionnels sont sur place à l'écoute des besoins de chacun d'eux.

---

<sup>25</sup> Étudiants malvoyants en France, la lumière est venue des études, en ligne. Handicasp, disponible sur : <https://www.handicap.sn/etudiants-malvoyants-en-france-la-lumiere-est-venue-des-etudes/>

<sup>26</sup> Diversité : ouverture sociale, handicap, genre, en ligne. NEOMA, disponible sur : <https://neoma-bs.fr/decouvrez-neoma-bs/responsabilite-sociale-des-entreprisesrse/nos-actions-rse/diversite-ouverture-sociale-handicap-genre/>

De nombreuses structures aident à renforcer l'égalité des chances des étudiants sur le marché du travail. Afin de combler le manque d'informations sur leur orientation professionnelle et d'aider à leur insertion, la Fondation Pour l'Audition<sup>27</sup> créée depuis quelques années maintenant, a pour objectif d'établir une égalité des chances éducatives aux étudiants sourds ou malentendants. Elle souhaite également faire diminuer les décrochages scolaires et lever l'auto-censure qui freine ces étudiants dans leur parcours. Grâce à ce programme, les lycéens et les étudiants profiteront d'accompagnement d'une durée ajustable pendant leur cursus scolaire. Celle-ci cherche des mentors pour accompagner les étudiants touchés par un handicap auditif. Les étudiants sourds ou malentendants pourront être guidés par la professionnalisation de leur mentor. En effet, les mentors pourront apporter leur aide et partager leur expérience sur le monde du travail et conseiller les étudiants sur leur choix d'orientation.

Les formations sont également présentes lorsque les personnes sont dans la vie active, nous appelons cela "formation continue". Le GRETA M2S<sup>28</sup> des Métiers de la Santé et du Social a été créé en 1973 et a une mission d'insertion auprès des publics handicapés ou en difficulté. Il accueille un public très diversifié. Il y a plusieurs lieux de formations, mais l'espace AISP à Paris du GRETA M2S accueille exclusivement un public en situation de handicap, dont 50 % de personnes sourdes ou malentendantes. L'équipe maîtrisant la langue des signes française est composée d'intervenant(e)s pluridisciplinaires : psychologues, chargés d'insertion, conseillers bilans, orthophonistes.

Le GRETA M2S accompagne les entreprises, collectivités, établissements publics et organismes collecteurs du secteur dans leurs actions de formation continue. C'est le cas de l'enseigne Carrefour, en partenariat depuis 2007 avec le GRETA M2S, afin d'organiser des passerelles pour recruter des personnes en situation de surdité et malentendance, notamment pour des postes d'hôtesse de caisse. Il propose aussi des ateliers "compétences clés" pour les salariés recrutés afin qu'ils aient une formation enrichissante.

D'autres formations sont également dispensées comme les formations proposées par le groupe CECIAA<sup>29</sup>. Ce centre de formation agréé répond aux besoins des personnes en situation de handicap concernant l'outil informatique tant pour les professionnels que pour les particuliers.

---

<sup>27</sup> Promotion d'étudiants sourds et malentendants, en ligne. Fondation pour l'audition, disponible sur : <https://www.fondationpurlaudition.org/fr/accompagner/promotion-detudiants-sourds-ou-malentendants-545>

<sup>28</sup> Greta M2S, Métier de la santé et du social, en ligne. GRETA, disponible sur : [http://www.greta-m2s.fr/Doc/GRETA\\_220x305\\_020310\\_PaP.pdf](http://www.greta-m2s.fr/Doc/GRETA_220x305_020310_PaP.pdf)

<sup>29</sup> Formations, en ligne. CECIAA, disponible sur : <https://www.ceciasa.com/formations.html>

Les formations sont dispensées par des formateurs expérimentés qui interviennent sur la France entière, DOM-TOM compris. La formation est réalisée sur le poste de travail, sur site pour les professionnels, à domicile, en agence ou en téléformation pour les particuliers. Par exemple, elle propose une formation de codage.

### III. LES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS : CARRIÈRES ET MÉTIERS

Il s'agit dans cette dernière partie d'étudier les différents débouchés professionnels en termes de métiers visés et d'évolutions de carrières. Selon Qapa.fr<sup>30</sup>, le secteur recrutant le plus de personnes malvoyantes et aveugles est le commerce, pour des postes de conseiller clientèle, ou encore agent d'accueil. Les Télécoms se placent en deuxième position. L'offre de métiers dans le secteur du numérique proposant des postes aux personnes handicapées est en forte expansion avec des postes tels que développeur web. Cette accessibilité a davantage été donnée aux personnes en situation de handicap car de nouvelles technologies se sont développées rapidement. De nombreux outils de travail peuvent désormais être aménagés pour ces derniers.

<b>Les secteurs qui recrutent des personnes malvoyantes ou aveugles</b>		
<i>Classement</i>	<i>Secteurs</i>	<i>Pourcentages</i>
N°1	Le commerce	35%
N°2	Télécoms	25%
N°3	Informatique/Numérique	20%
N°4	La défense	10%
N°5	Audit et conseil	10%

<b>Les métiers qui recrutent les malvoyants et aveugles</b>	
<b>Métiers</b>	<b>Nombre de postes proposés en France</b>
Commercial	19.737
Conseiller client à distance	12.058
Développeur web	7.832
Employé(e) Administratif(ve) d'Accueil	4.834
Masseur bien-être	4.510
Standardiste	3.376
Khinésithérapeute	3.273

<sup>30</sup> Sondage emplois et handicap, en ligne. QAPA.fr, disponible sur : <https://www.qapa.fr/news/communique-de-presse-sondage-emploi-handicap-682/>

Aujourd'hui, de nombreux métiers sont proposés aux personnes en situation de surdité. C'est le cas du secteur médical/paramédical, comme pour les personnes malvoyantes, qui proposent des postes de kinésithérapeute, aide soignant, etc. La graphisme est aussi un domaine où ces dernières peuvent s'épanouir pleinement. D'autres domaines sont également accessibles tels que la restauration, le sport, l'informatique, les métiers du bâtiment ou encore des métiers essentiels à une organisation tels que le métier de comptable. Les personnes malentendantes et les malvoyantes peuvent aussi se tourner vers des métiers passions, avec les animaux par exemple.

Concernant les personnes malentendantes, dans les années 50/60, les métiers accessibles étaient principalement manuels ou techniques nécessitant peu ou pas d'échanges verbaux tels que l'horticulture, la menuiserie, la couture ou la cordonnerie. Depuis de nombreuses années maintenant, de nouveaux métiers sont dorénavant possibles notamment dans l'univers de l'art tels que le théâtre, cinéma ou encore vers des métiers d'éducation pour des enfants sourds tels que les professeurs, les éducateurs ou encore les animateurs. Le nombre de données trouvées est moins important que celui pour les personnes malvoyantes. Malgré cela, nous pouvons tout de même faire un constat sur quelques métiers et secteurs qui recrutent le plus pour ces personnes :

- Métiers de l'artisanat (pâtissier, boulanger, fleuriste, cordonnier, ébéniste, etc)
- Animateur spécialisé
- Visio interprète français/langue des signes
- Codeur/codeuse de la langue française
- Assistant
- Secrétaire

Les métiers cités précédemment sont ceux dont le taux d'occupation est le plus fort et les plus accessibles. Mais aujourd'hui, tous les métiers restent possibles même si certains semblent compliqués d'accès, c'est le cas des métiers qui demandent de la communication avec un public pour les personnes malentendantes. Une liste des métiers dits "interdits" pour les personnes sourdes et malentendantes ainsi que pour les personnes malvoyantes a été rédigée par le gouvernement français.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'évolution éducative en France permet aujourd'hui à l'ensemble de cette population d'accéder à des formations pour exercer des professions à responsabilité, même s'ils sont moins représentés. Des métiers manuels nécessitant de communiquer avec la clientèle sont accessibles malgré la barrière de la langue comme les



coiffeurs. Les personnes malvoyantes sont, quant à elles, majoritairement représentées sur ces types de poste impliquant de communiquer. Les inégalités persistent dans certaines fonctions et catégories socioprofessionnelles, c'est le cas des postes à haute responsabilité.

Enfin, l'évolution professionnelle est depuis longtemps un enjeu pour les personnes en situation de handicap. La progression de carrière peut se heurter à de nouveaux obstacles : poste inadapté, manque de compétences, maladie invalidante ou encore perte de confiance en soi. Dans le but de progresser et d'évoluer, tous les salariés ont besoin d'être formés et de se qualifier afin d'évoluer vers d'autres postes. Certaines entreprises proposent la mise en place de formations en collaboration avec des centres de réadaptation professionnelle. L'idée d'un changement de poste chez une personne en situation de handicap doit être envisagée avec les équipes de travail qui l'entoure : responsables RH, médecins, etc. Ils doivent pouvoir le plus rapidement possible examiner les possibilités et les moyens à mettre en place pour la réadaptation du salarié et son intégration à son futur nouveau poste. C'est le cas de l'entreprise Décathlon en France qui propose une formation "handi-manager" aux cadres pour pouvoir déceler les possibilités d'évolution des personnes handicapées et de mettre en place les dispositifs nécessaires pour ceux souhaitant progresser au sein de la structure. C'est une étape en amont qui permet d'anticiper un quelconque changement.

De plus en plus d'entreprises mettent en oeuvre des stratégies pour lutter contre la discrimination à l'évolution professionnelle. Cela passe dans un premier temps par une communication au sein des entreprises véhiculant des bonnes pratiques afin de faire évoluer les mentalités mais aussi d'effacer les préjugés. Mais cette stratégie doit s'étendre au niveau des pratiques managériales pour laisser place au changement anti-discriminatoire dans les entreprises.

Nous nous demandons alors si être malentendant ou malvoyant représente un frein à une évolution professionnelle dans leur carrière ?

Aujourd'hui, et ce depuis longtemps, être en situation de handicap représente un frein à l'insertion professionnelle. Mais cela ne devrait pas être le cas, les organismes sociaux et l'Etat français ont un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement de ces personnes pour leur intégration sur le marché du travail, en termes d'insertion mais aussi d'évolution.

Concernant les personnes en situation de surdit  ou malentendante, selon un sondage paru en 2016 par la Journ e Nationale de l'Audition, sur un  chantillon recueilli sur les 480 000 personnes handicap es et au ch mage, 82% d'entre eux pensent que cela repr sente un frein   la recherche d'emploi ou   l' volution professionnelle. Et parmi eux, 33% estiment que

cela constitue un frein très important. Ces chiffres alarmants montrent l'enjeu d'une égalité pour tous sur le marché de l'emploi.

Rappelons que, en France, découlant de la loi du 11 février 2005 avec la création d'un fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), l'organisme Cap emploi a pour mission de remplir cet enjeu et de contribuer à l'insertion et au maintien de l'emploi. Le Cap emploi s'adresse à tout demandeur d'emploi. Leur objectif est d'aider les personnes en situation de handicap afin de les insérer dans la vie professionnelle et ainsi maintenir leur emploi. Ils accompagnent et suivent durablement ces personnes.

L'évolution sociétale ainsi que le travail réalisé par les organismes sociaux permettent quotidiennement l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.

## CONCLUSION

---

En conclusion, l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est un sujet d'actualité au sein de notre pays. De nombreuses évolutions sociétales et législatives ont permis une meilleure accessibilité des écoles et formations. Ces changements sont lents et coûteux pour les établissements scolaires mais ils sont nécessaires afin de veiller au respect de l'égalité d'accès pour tous à la formation. De plus, les technologies permettent aujourd'hui de diversifier le panel d'aides proposées comme avec les GPS vocaux disponible sur smartphones. L'insertion professionnelle est également facilitée grâce à la loi de 1987<sup>31</sup> concernant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Cette loi révisée en 2018<sup>32</sup> oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher un minimum de 6% de personnes en situation de handicap. Malgré cette obligation législative, de nombreuses entreprises ne la respectent pas et s'exposent à des sanctions financières importantes.

Nous pouvons tout de même apercevoir au cours de ces dernières années une plus grande prise de conscience de la part des offreurs d'emplois sur le besoin primordial d'inclusion et d'insertion des personnes en situation de handicap. En effet, de plus en plus de structures souhaitent mettre en relation les demandeurs d'emploi et les sociétés qui recrutent. Nous voyons cette évolution notamment avec la croissance des sites de recrutement spécialisés pour les personnes handicapées : Talents handicap, Hello handicap, Handi-cv, Handicap-job, Hanploi, etc. Grâce à la réforme de 2020 concernant l'obligation de l'emploi pour les travailleurs handicapés en France, le nombre d'entreprises concernées par cette loi est de plus en plus grandissant. C'est pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien de l'emploi que le gouvernement prévoit des contrôles supplémentaires et/ou des durcissements envers les entreprises éligibles à cette loi pour l'année 2022.

---

<sup>31</sup> Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ?, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149>

<sup>32</sup> *ibid*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Accessibilité en France, tous concernés, en ligne. IFOP, disponible sur : <https://www.ifop.com/publication/accessibilite-en-france-toutes-et-tous-concerne-e-s/>
- Agir pour l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes, en ligne. VALENTIN HAÛY, disponible sur : [https://www.avh.asso.fr/sites/default/files/brochure\\_institutionnelle\\_2018\\_bd\\_accessible.pdf](https://www.avh.asso.fr/sites/default/files/brochure_institutionnelle_2018_bd_accessible.pdf)
- Aides prothèses auditives, en ligne. AGEFIPH, disponible sur : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-protheses-auditives>
- Allocation aux Adultes Handicapés, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>
- Allocation d'éducation pour enfant handicapé, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>
- Camberlein, P. (2015). 2. Les définitions du handicap., P. Camberlein, Politiques et dispositifs du handicap en France (pp. 4-11). Paris: Dunod.
- Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif, en ligne. Nations Unies, disponible sur : <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html>
- Diversité : ouverture sociale, handicap, genre, en ligne. NEOMA, disponible sur : <https://neoma-bs.fr/decouvrez-neoma-bs/responsabilite-societale-des-entreprisesrse/nos-actions-rse/diversite-ouverture-sociale-handicap-genre/>
- Études supérieures et handicap : se préparer à la poursuite d'études, en ligne. Tous égaux, disponible sur : Études supérieures et handicap : se préparer à la poursuite d'études (touser-go.com)
- Étudiants malvoyants en France, la lumière est venue des études, en ligne. Handicasp, disponible sur : <https://www.handicap.sn/etudiants-malvoyants-en-france-la-lumiere-est-venue-des-etudes/>
- Formations, en ligne. CECIAA, disponible sur : <https://www.ceciasa.com/formations.html>
- Greta M2S, Métier de la santé et du social, en ligne. GRETA, disponible sur : [http://www.greta-m2s.fr/Doc/GRETA\\_220x305\\_020310\\_PaP.pdf](http://www.greta-m2s.fr/Doc/GRETA_220x305_020310_PaP.pdf)
- Handicap : allocations et aides, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N12230>

- Handicap : Majoration pour la vie autonome, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12903>
- Jeunes en situation de handicap : osez les études supérieures, en ligne. Etudiant. com, disponible sur : <https://www.letudiant.fr/etudes/jeunes-en-situation-de-handicap-osez-les-etudes-superieures.html#:~:text=Environ%2015.000%20jeunes%20en%20situation,poursuivent%20un%20cursus%20post%2Dbac.>
- L'accessibilité, en ligne. Gouvernement, disponible sur : <https://www.gouvernement.fr/action/l-accessibilite>
- L'insertion professionnelle, en ligne. MDPH, disponible sur : [http://www.mdph.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=123&Itemid=88](http://www.mdph.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=123&Itemid=88)
- Les chiffres clés du handicap en France, en ligne. ORCIP, disponible sur : <https://www.ocirp.fr/actualites/les-chiffres-cles-du-handicap-en-france>
- Les chiffres du handicap dans le monde : état des lieux en 2019, en ligne, disponible sur : <https://webzine.okeenea.com/chiffres-handicap-monde-2019/>
- Niveau de pauvreté au Népal, en ligne. Indexmundi, Disponible sur : [https://www.indexmundi.com/fr/nepal/niveau\\_de\\_pauvrete\\_nombre\\_d\\_habitants.html](https://www.indexmundi.com/fr/nepal/niveau_de_pauvrete_nombre_d_habitants.html)
- Paul, D. (2007). Contre une conception étriquée et individuelle du handicap. Reliance, 1(1), 72-75. <https://doi.org/10.3917/reli.023.0072>
- Présentation, en ligne. Ailleurs solidaires, disponible sur : <https://ailleurs-solidaires.org/presentation/#:~:text=Ailleurs%20Solidaires%20est%20une%20association,lucratif%20et%20%20%20%20vocation%20humanitaire.&text=Cr%20%20le%208%20juin%202011,les%20plus%20pauvres%20du%20monde.>
- Prestation de compensation du handicap, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>
- Promotion d'étudiants sourds et malentendants, en ligne. Fondation pour l'audition, disponible sur : <https://www.fondationpourlaudition.org/fr/accompagner/promotion-detudiants-sourds-ou-malentendants-545>
- Qu'est ce qu'une MDPH, en ligne. MDPH, disponible sur : [http://www.mdph.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=109&Itemid=80](http://www.mdph.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=109&Itemid=80)
- Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ?, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149>

- Selon la Fédération des Aveugles de France, et selon la DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), en 2008.
- Sondage emplois et handicap, en ligne. QAPA.fr, disponible sur : <https://www.qapa.fr/news/communique-de-presse-sondage-emploi-handicap-682/>
- Taux de chômage au plus bas depuis dix ans : trois questions pour mieux comprendre, en ligne. Le parisien, disponible sur : <https://www.leparisien.fr/economie/taux-de-chomage-au-plus-bas-depuis-dix-ans-trois-questions-pour-mieux-comprendre-16-05-2019-8073618.php>
- Travailleur handicapé : contrat d'apprentissage, en ligne. Service public, disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F219>